

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 octobre 2024 à 19 heures 30

Le deux octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 5 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Jacques de BRUCE

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE

Pouvoir : Sébastien ROSE à Isabelle BARTHE

Secrétaire de séance : Madame Marion BRUNET

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX

Séance ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024
Nomination agent recenseur et coordinateur communal pour le recensement 2025
Renouvellement de la convention avec la SACPA
Citrouilles en fête 2024
Noël 2024
Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) NOMINATION AGENT RECENSEUR ET COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2025

Madame le maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de nommer un agent recenseur et un coordinateur communal pour effectuer le recensement 2025.

Madame le maire propose de nommer Madame PELLEIEUX Leslie, secrétaire de mairie, agent recenseur et Monsieur MORVILLE Lucien, coordinateur communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de nommer :

Madame PELLEIEUX Leslie, secrétaire de mairie, agent recenseur et Monsieur MORVILLE Lucien, coordinateur communal.

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Jacques de BRUCE, Sébastien ROSE

Contre : Néant

Abstention : Néant

3) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SACPA

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que la convention avec la SACPA (Société d'assistance pour le contrôle des populations animales) est arrivée à terme et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Le coût annuel s'élève à 320,46€ HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la SACPA.

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Jacques de BRUCE, Sébastien ROSE

Contre : Néant

Abstention : Néant

4) CITROUILLES EN FÊTES 2024

Monsieur Morville propose de faire un défilé dans le village le samedi 26 octobre 2024 à 15h00. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

A l'issue du défilé, un goûter sera offert par la commune à la chapelle de Trois Étôts.

Le concours de sculpture de citrouille aura lieu le même jour.

5) NOËL 2024

Madame le maire propose au conseil municipal :

- D'offrir des paniers de produits locaux d'une valeur de 30 euros maximum pour les aînés du village, à partir de 65 ans.
- Le spectacle de Noël est en cours de discussion pour une représentation le dimanche 22 décembre 2024.
- Un goûter sera offert par la commune à l'issue du spectacle.
- Un atelier créatif de Noël sera proposé courant novembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- D'offrir des paniers de produits locaux d'une valeur de 30 euros maximum pour les aînés du village, à partir de 65 ans.

Pour : Isabelle BARTHE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Marion BRUNET, Valérie ZOLDAN, Jacques de BRUCE, Sébastien ROSE

Contre : Néant

Abstention : Néant

QUESTIONS DIVERSES

Éléments de calendrier :

Le 8 octobre 2024 : Venue d'une classe école pour refaire la mare avec le SMOA.

Le 18 octobre 2024 à 15h30 : Visite de Madame la sous-préfète.

Le 13 décembre 2024 : Spectacle « baroque en folie » dans la chapelle de Trois Étôts (réservation sur le site de la CCPP)

Madame le maire informe le conseil que les conseillers départementaux ont annoncé que l'enveloppe départementale pour les communes de l'Oise allait réduire ; il faut savoir que l'enveloppe actuelle est de 50 millions d'euros pour l'Oise ce qui est exceptionnel par rapport aux autres départements qui pour certains n'ont pas d'enveloppe budgétaire.

Monsieur Morville rappelle les aides départementales telles que le Pass permis et le Pass citoyen dont ont bénéficié deux jeunes de la commune. Les renseignements se trouvent sur le site du département de l'Oise.

Monsieur Morville signale que les stops ne sont pas respectés.

Madame Mahieux demande où en est la réfection des chemins.

Madame le maire répond qu'il faut s'y atteler notamment pour le tour de ville car les chemins se dégradent de plus en plus et l'accès y devient impossible.

Monsieur Morville propose de faire une réunion avec les agriculteurs cultivant sur la commune afin d'envisager l'entretien des chemins par ces derniers.

Madame Mahieux demande s'il est possible de rappeler aux chasseurs de ne pas emprunter les chemins en 4*4 de manière récurrente car ces derniers sont fragilisés.

Monsieur de Bruce informe le conseil qu'il y a de plus en plus de déchets dans le village et que les incivilités se multiplient.

Séance levée à 20h53

Le maire, Isabelle BARTHE



Le secrétaire de séance, Marion BRUNET

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 2 octobre 2024 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	Nomination agent recenseur et coordinateur communal pour le recensement 2025 8 pour	14-2024
2	Renouvellement de la convention avec la SACPA 8 pour	15-2024
3	Noël 2024 8 pour	16-2024